Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

CTEA – Jeudi 24 septembre 2015
Compte rendu

Le Conseil Technique de l'Enseignement Agricole s'est réuni le jeudi 24 septembre 2015. Les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- avis sur un nouveau décret relatif à l'encadrement des stages en entreprises,
- avis sur l'arrêté modifiant les clauses types des conventions de stages,
- point d'information sur le projet d'expérimentation permettant aux élèves de Bac Pro d'accéder à une école d'ingénieur,
- point d'information sur les projets de note de service ATLS et personnels de vie scolaire,

Le point portant sur la nouvelle note de service encadrant les stages en entreprises est retiré de l'ordre du jour à la demande du Snetap-FSU qui exige un groupe de travail préalable sur ce sujet.

Plusieurs questions sont ajoutées à l'ordre du jour par le Snetap-FSU : Réforme territoriale, Individualisation / expérimentation, Rapport voie professionnelle CGAEER / Inspection EN, Statut enseignants, Protocole CFA CFPPA, Situation du CNPR Eduter. Une partie de ces questions n'a pu être traité lors de ce CTEA et est donc reporté à une prochaine réunion.

Le Snetap-FSU était représenté par Caroline BRUKANOFF, Claire PINAULT, Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE, Fabrice CARDON et Olivier BLEUNVEN.

1 – Déclaration liminaire du Snetap-FSU

Le Snetap-FSU rappelle l'engagement de la DGER à revoir l'organisation et le fonctionnement des CTEA. Les modifications d'horaires à la dernière minute de ce CTEA montrent que la DGER ne teindra pas cet engagement. Pour le Snetap-FSU ce fonctionnement dès le premier CTEA n'est pas sérieux. Le renvoi de l'instance un jeudi après midi nous pose d'énormes problèmes car aucun des représentants du Snetap-FSU n'a de décharge à temps complet et nous exerçons tous dans nos établissements le vendredi.
Le Snetap-FSU informe la DGER de son retrait si de nouvelles modifications de ce type devaient se reproduire au courant de l'année.
Compte tenu de cette modification il demande une modification de l'ordre des points présentés et notamment pour deux questions diverses.

Le Snetap-FSU rappelle également qu'au dernier CTEA la DGER avait annoncé que la question sur le regroupement d'établissements serait traitée spécifiquement. La DGER annonce qu'un groupe de travail est prévu mais aucune date n'est fixée pour le moment.

2 – Projet décret relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires en entreprise

Le Ministère du travail présente ce projet de décret en rappelant qu'il est une déclinaison de la loi du 10 juillet 2014 portant sur l'encadrement des stages (gratification minimale, convention tripartite, pas de stage hors scolarité, interdiction d'utiliser des stagiaires pour un travail permanent, possibilité de congé maternité / paternité, ticket resto). Ce décret porte plus précisément sur le nombre de stagiaires par organisme, par tuteur et sur les sanctions en cas de non-respect ou fraude.

Le Snetap-FSU rappelle et dénonce d'abord la dérogation spécifique obtenu par les MFR à propos de la gratification des jeunes stagiaires.

Pour le Snetap-FSU ce texte reste imprécis sur un certain nombre de points :

- quelle est la nature des stages concernés par ce décret (stage d'observation, d'information, d'initiation...) ?
- quelle est la définition des effectifs dans ce texte ? les effectifs de l'entreprise comprennent-ils les apprentis ?
- quel sera le nombre de stagiaires dans les PME ?
- quel sera le lien entre l'agent de contrôle de l'Inspection du travail et l'autorité académique ?

Le Ministère confirmant que les apprentis font bien partis des effectifs de l'entreprise, le Snetap-FSU demande qu'ils en soient retiré pour fixer le nombre de stagiaires autorisés, car les apprentis sont également en formation.
Le Snetap-FSU dénonce enfin la durée accordée pour les dérogations de 3 années qui est trop importante.

A l'issue de ces remarques, le Ministère du travail annonce que selon le texte voulu par le législateur, seuls les entreprises et organismes avec des salariés pourront réglementairement accueillir des stagiaires ce qui exclu donc les entreprises uni-personnelles (sauf si elles ont un apprenti). Le Snetap-FSU interpelle immédiatement la DGER car si cette information devait être confirmée, elle serait catastrophique pour les stages en agriculture.

Votes CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	0	10	0	0

Le CTEA vote contre ce texte à l'unanimité (compte tenu du problème soulevé à propos des entreprises uni-personnelles). La DGER devra donc re-convoquer un nouveau CTEA pour réexaminer ce texte.

3 – Projet d'arrêté fixant les clauses types des conventions de stage

L'administration présente ce nouvel arrêté regroupant l'ensemble des nouvelles conventions de stages. Ces conventions intègrent les nouvelles dispositions de la loi de juillet 2014 (gratifications, calcul des heures, attestation...) et les nouveaux décrets du 17 avril 2015 concernant les dérogations.

Le Snetap-FSU demande le report de l'étude de ces textes car des notions contenues dans ces conventions doivent être clarifiées notamment concernant les « tuteurs » dans les entreprises ou les « enseignants référents ».
Si l'étude de la note de service a été reportée, la DGER refuse de renvoyer l'étude de l'arrêté (pourtant en lien direct avec la NS) à un groupe de travail. Ce texte n'a pourtant jamais été travaillé ni présenté aux représentants des personnels … d'où la nécessité de reporter la sortie de ces textes.
De plus dans ce texte, certaines notions de ces conventions doivent être clarifiées

- que devient le tuteur dans ce texte ?
- qu'est ce que la notion de « tuteurs » en entreprise ?
- quel rôle des « enseignants référents » qui doivent suivre 16 stagiaires au maximum ? Quel différences avec le professeur coordonnateur ?

Le Snetap-FSU demande et obtient que soit retiré la notion de formation alternée qui n'existe pas dans les textes.

Le Snetap-FSU rappelle que la responsabilité des enseignants (référents, coordonnateurs, …) ne peut porter que sur la partie pédagogique du stage et donc de la convention. Il demande que cela soit clarifié dans les conventions.

Votes CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	1	7 (dont Snetap-FSU)	0	0

4 – Point d'information : projets de note de service « dotation ATLS » et « vie scolaire »

La DGER a présenté les deux projets de note de service sur les dotations des lycées qui selon elle visent à sortir des dotations obscures des EPL et introduire une transparence des règles de gestion.

Le Snetap-FSU, tout en reconnaissant certaines avancées a rappelé que l'esprit qui avait animé les groupes de travail au départ était de déterminer à partir des missions et des besoins réels des services les « bonnes dotations ». Or, à l'arrivée, c'est bien un outil de gestion/répartition de la pénurie en personnels ATLS qui va se mettre en place, un outil de « dialogue de gestion » qui vise à tordre les besoins réels pour les faire entrer dans les dotations disponibles.
Le Snetap-FSU a fait part de l'énorme frustration des collègues à la présentation de cette note car il ne s'agit que de faire correspondre les besoins des établissements au manque de moyens. L'esprit qui avait prévalu en 2010 est abandonné : réaliser un inventaire des besoins pour essayer ensuite d'y répondre.

5 – Point d'information : expérimentation pour accès des Bac Pro aux écoles d'ingénieurs

Cette expérimentation débutera à la rentrée 2016 pour trois années. Elle met en application l'article L 812-6 du Code rural et voulu par Stéphane LE FOLL dans le cadre de la loi d'avenir.

Elle consistera à offrir la possibilité d'accéder à une école d'ingénieur à des diplômés du baccalauréat professionnel agricole. Selon la DGER le parcours sera sécurisé car les deux premières années de formation seront adossées à un BTSA. Après le BTSA, ces étudiants entreront en classe ATS Bio dans le lycée où ils auront effectué le BTSA. Cette 3ème année les amènera vers la voie C du concours d'accès aux écoles d'ingénieur de l'enseignement supérieur agricole.
Ce sont le LEGTA d'Amiens « Le Paraclet » (BTSA Anabiotec) et le LEGTA de Rodez La Roque (BTSA Productions animales) qui ont été retenus par la DGER.

Le Snetap-FSU réponds à la DGER que contrairement à ce qui a été dit aucun appel à projet n'a été lancé au niveau national et que d'autres établissement pouvaient être intéressés par cette expérimentation.

Pour le Snetap-FSU si ce projet peut représenter un intérêt pour quelques élèves il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des élèves aujourd'hui en difficulté dans la voie professionnelle.

Le Snetap-FSU s'étonne d'ailleurs du refus de la DGER de maintenir le dispositif de classe spécifique au prétexte qu'il s'agissait de classes de niveau alors que cette expérimentation, voulue par la DGER, est une forme de classe de niveau ... A la différence sans doute que ces deux classes accueilleront des élèves ayant des facilités alors que la classe spécifique s'adresse à des élèves en difficulté.

Le Snetap-FSU s'interroge ensuite sur les crédits qui serviront à mettre en œuvre cette expérimentation : s'agira-t-il de crédits spécifiques nationaux ou de crédits pris sur la DGH régionale ?

Enfin le Snetap-FSU s'inquiète de la lisibilité que donnera cette classe à la filière technologique. En effet les classes de Bac STAV ont aujourd'hui des difficultés de recrutement et les élèves à l'issue de cette formation ne s'orientent pas suffisamment vers les classes prépa TB. Il est donc nécessaire et urgent de revaloriser cette voie.

6 – Questions diverses

- **Les statistiques de rentrée**

Les effectifs de l'enseignement agricole progressent de 0,5 % (+ 600 élèves). Mais il existe une différence entre public (+ 1%) et privé (+ 0,2 %) - (stabilité pour les MFR et + 0,5 % pour CNEAP).

Par cycle :
Baisse du 1er cycle (4ème – 3ème) : – 1,2 %
Augmentation du 2ème cycle : général et technologique : + 2,7 % - professionnel : + 0,4 %
Augmentation de l'enseignement Sup : + 1,3 %
Les taux de remplissage sont en hausse

- **Situation du CNPR Eduter**

Le Snetap-FSU constate un désengagement du ministère en terme de postes au CNPR : problème sur les dotations en postes enseignants mais aussi sur la gestion globale des personnels. Il y a aussi un problème de revalorisation des primes des personnels de catégorie C.
Pour la DGER les postes sont pourvus et elle ne constate pas de vacances de postes mais reconnaît des difficultés locales. **A la demande du Snetap-FSU il y aura un groupe de travail CTEA.**